

Procédure d'admission formation sur 2 années

Vous êtes intéressé(e) par la formation de sophrologue professionnel(le) et nous vous en remercions.

Niveau de connaissance préalablement requis

La formation dispensée par le CFSP est ouverte et accessible à toute personne motivée, justifiant d'un baccalauréat ou équivalent.

Toutefois, Monsieur Richard Esposito se réserve le droit, après entretien individuel de pré-admission de délivrer une dérogation.

Vous pouvez nous contacter :

- via le site en nous adressant un message à partir de l'onglet "*Nous contacter*"
- par téléphone 09 75 77 37 93, du lundi au vendredi, de 9h à 12h (sauf mercredi et vacances scolaires)

Si vous écrivez un mail pensez à noter votre numéro de téléphone, nous vous contacterons rapidement, mais aussi :

- votre adresse postale,
- la promotion susceptible de vous intéresser
- le mode de financement personnel et ou mobilisation CPF

Ces renseignements nous permettront de répondre au mieux à votre demande.

Pour constituer votre dossier de préinscription, vous pouvez télécharger les documents suivants :

- Bulletin de préinscription
- Attestation "Projet création d'entreprise"¹
- Programme
- Calendrier
- Règlement intérieur

Lorsque vous nous envoyez votre bulletin de préinscription dûment rempli et signé, il doit être accompagné :

- de l'attestation "Projet création d'entreprise" si vous mobilisez votre CPF pour la formation "Installation professionnelle"
- d'une lettre de motivation
- de votre CV
- de votre dernier diplôme officiel (Bac, BTS, Licence, Master, etc.)
- du récépissé du règlement intérieur dûment signé
- de 2 photos d'identité
- d'une attestation d'une séances de sophrologie (groupe ou individuel)

Le dossier devra être réceptionné au maximum :

- 3 semaines avant le début de la formation

¹ La mobilisation de votre CPF est possible **uniquement pour la formation "Projet de création d'entreprise" et non pas pour la formation théorique et pratique de la sophrologie.**

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

A réception de votre dossier de préinscription et après examen, il vous sera proposé par mail, dates et créneaux horaires et ce dans un délai de 3 semaines maximum, pour l'entretien effectué par le directeur ou l'un des formateurs référents.

Lorsque l'inscription est validée par les deux parties, vous recevez :

- un courrier d'admission
- un contrat de formation professionnelle

Lorsque l'inscription n'est pas validée, un mail expliquant les raisons de notre refus, vous est adressé.